

SÉANCE DU 07 MARS 2023

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE		
IMPASSE DE LA PAPETERIE		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
<i>En exercice : 33</i> <i>Présents : 29</i> <i>Absents : 1</i> <i>Procurations : 3</i>	<i>Pour : 32</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i>	1-5

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 01 mars 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET — Maryline DOUSSAT VITAL - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Audrey ABADIE - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER - Alain DAL PONTE - Gérard LEGRAND - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Xavier FAURE à Jean-Christophe CID - Carine MENDEZ à Pauline QUINTANILHA - André TRIGANO à Gérard LEGRAND.

Absente excusée : Françoise LAGREU CORBALAN.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire indique que le projet de création de l'école maternelle sise promenade des Maquisards prévoit le remplacement d'un transformateur électrique. Le nouveau transformateur électrique sera installé dans un local dédié accolé à la future école.

La future école sera reliée directement à ce transformateur.

Dans ce cadre, ENEDIS souhaite implanter une ligne enterrée sur la parcelle municipale cadastrée section K numéro 1942, sise 5 impasse de la Papeterie à Pamiers (09100) : dans une bande d'un mètre de large, une canalisation souterraine sera implantée sur une longueur d'environ 15 mètres.

Pour cela, Il convient de constituer une servitude de passage au profit d'ENEDIS, tel que mentionné dans la convention jointe.

Il est proposé au conseil d'approuver la constitution d'une servitude grevant la parcelle cadastrée section K numéro 1942, sise 5 impasse de la Papeterie à Pamiers (09100), appartenant à la commune de Pamiers.

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L 2211-1 et L 2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve la constitution d'une servitude grevant la parcelle cadastrée section K numéro 1942, sise 5 impasse de la Papeterie à Pamiers (09100), appartenant à la commune de Pamiers.

Article 2 : Approuve les modalités de la convention ci-annexée.

Article 3 : Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la présente.

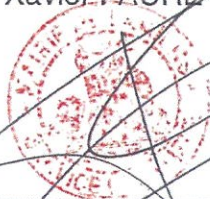
Fait en l'hôtel de ville, le huit mars deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 8 mars 2023

P/Le Maire,
L'adjoint délégué
Xavier FAURE

La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le **- 9 MARS 2023**
après publication le **15 MARS 2023**
ou après notification le